

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi vingt-cinq avril deux mille quatorze à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

**PRESENTS** : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (adjoint), Guillaume JAGOREL, David DUPREY, Maryline BRUNOT, Yannick VIET, Patrick LENFANT, Aymeric BLAN.

**ABSENTS** (excusés): Régis HERVE (pouvoir à Michelle VIEL), Coraline GUIOT (pouvoir à Patrick LENFANT), Thierry LONGUET (pouvoir à Guillaume JAGOREL)

Michèle VIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Commune

*Monsieur le Maire sort pour le vote*

Le compte administratif est présenté :

- Fonctionnement
  - Dépenses 194 652,40 €
  - Recettes 236 217,93 €
  - Excédent de l'année 41 565,53 €
  
- Investissement
  - Dépenses 234 757,10 €
  - Recettes 141 158,45 €
  - Déficit de l'année 93 598,65 €

Compte tenu du résultat antérieur, la section investissement laisse apparaître fin 2013 un déficit de 17 217,61 €.

Compte tenu du résultat antérieur, la section de fonctionnement laisse apparaître fin 2013 un excédent de 119 710,39 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2013 devient 102 492,78 €, compte tenu du solde antérieur.

Le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion ;

Le compte de gestion et le compte administratif sont alors votés et approuvés à l'unanimité.

## 2. Affectation du résultat

Au vu:

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 31 881 €,
- du déficit reporté d'investissement de 17 217,61 €

Il sera inscrit 49 099 € au poste 1068 du budget primitif 2014, selon la présente délibération et le vote à l'unanimité des conseillers.

## 3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2014 présenté par le Maire se décompose de la façon suivante :

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	=	296 805 €
	Recettes	=	296 805 €
<b>Investissement :</b>	Dépenses	=	97 105 €
	Recettes	=	147 583 €

Le budget primitif est approuvé et voté par les Conseillers Municipaux à l'unanimité.

## 4. C.C.4V.

### a. Formation Certiphyto et remboursement de frais

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes propose de mettre en œuvre une action de formation mutualisée pour l'obtention du "Certiphyto territorial" en vue d'en réduire le coût. La CC4V sera référente auprès du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique); elle procèdera au recensement des agents, au regroupement des inscriptions et s'acquittera du montant de la formation, soit 1 200€ TTC. Chaque collectivité participante s'engage à rembourser à la CC4V le montant correspondant au nombre d'agents présents à la formation, sur présentation d'un titre de recettes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- approuve le projet de formation mutualisée présenté par la communauté de communes
- accepte de verser à la CC4V la somme correspondante au nombre d'agents présents à la formation soit (1 200€ / nombre total de participants x nombre d'agents présents) sur présentation d'un titre de recettes accompagné d'un état de présence, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 6184 " Versement à des organismes de formation".
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette opération

Vote à l'unanimité.

### b. Réforme des Rythmes scolaires

Le Maire expose au conseil municipal les difficultés matérielles et budgétaires induites par la réforme des rythmes scolaires.

Considérant la baisse des dotations de l'État, dès 2014, conjuguée avec les surcoûts liés à la mise en œuvre d'un service de transport supplémentaire le mercredi, au recrutement de personnel en charge de l'animation des temps d'activités périscolaires, enfin, à la mise en place de services de restauration supplémentaires le mercredi midi ;

Considérant les contraintes d'ordre organisationnel causées par l'impossibilité d'assurer

simultanément des activités dans les 51 classes des écoles du territoire, mais également par le manque de locaux au regard des taux d'encadrement imposés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité :

- constate l'impossibilité budgétaire et matérielle de la mise en œuvre des rythmes scolaires à la rentrée de 2014 ;
- mandate le Président de la CC4V compétent dans le domaine périscolaire pour écrire au Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, afin de solliciter le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

## **5. COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **a. SIDES**

- Élection du Président : Gilles SALINGRE ; Vice-Président : Gérard WEYMEELS
- Réflexion sur les travaux et l'entretien du réseau à venir.

### **b. SIRP**

- Élection du Président : Jean DAMIENS ; Vice-Présidents : François TAUPIN, Mme MARCEUL Martine, Patrick LENFANT, Sylvain COLLET
- Vote du budget primitif
- Tarif cantine augmentation de 2% : Repas occasionnel passe de 4€ à 4€10 ; Forfait au mois (12 repas en moyenne) passe de 45€ à 46€

### **c. C.C.4.V.**

- Élection du Président : Jean-Paul MALLET ; 7 Vice-Présidents : Jean-Jacques GUET, Gérard WEYMEELS, Patrick LEONARDI, Michelle VIEL, Bertrand THIROUIN, Marie-Cécile POUILLY, Geneviève LE NEVE
- Constitution et composition des Commissions : Aménagement Espace-Développement Économique, Environnement, Enfance-Jeunesse, Logement-Action Scolaire-Gens du voyage-Travaux, Service à la population-Communication, Culture, Finances, Appels d'offres, Charges Transférées
- Désignation des délégués aux Syndicats : SIRMATCOM (Ordures ménagères), SMO (Haut Débit), SMAFEL (Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir).

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

**a.** Visite du Sous-Préfet M Frédéric ROSE le 25 avril : discussion autour de l'état des lieux de la commune : travaux et projets en cours, environnement, voirie, découpages cantonaux, étude d'un PLU intercommunal, emploi aidé, suivie de la visite de la commune.

**b.** En vue de la rénovation de la bibliothèque, il faut la vider : faire appel à la bibliothèque départementale, appel aux habitants de la Commune pour reprendre les livres. La bibliothèque de Néron est déjà passée prendre des ouvrages.

*La prochaine réunion du Conseil est prévue le 23 mai 2014.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h .  
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.